



Park'N Fly Canada's 2017 CAA Contest

"Win a Home Makeover"

Contest Rules and Regulations

1. **CONTEST PERIOD:** The Contest begins at 12:01AM (ET) on February 15, 2017 and closes at 11:59PM (ET) on March 31, 2017 (the "ContestPeriod").
 - A) **HOW TO ENTER:** Contest is open to CAA Members with a valid CAA Membership excluding CAA Members residing in the province of Quebec. CAA Members are required to complete a transaction at a participating Park'N Fly (hereinafter referred to as the Contest Sponsor) location during the contest period. CAA Members must present their CAA Membership card at time of checkout. CAA Members are automatically entered. Participating locations: Toronto Valet, Toronto Self Park, Winnipeg Valet, Winnipeg Self Park, Edmonton Self Park, Halifax Self Park, Ottawa Self Park, Vancouver Valet.
 - B) **HOW TO ENTER:** No purchase required. For entry without purchase, send your name, complete mailing address, phone number and CAA membership number to: CAA Home Makeover Contest, C/O Park'N Fly, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. No purchase entries must be received by March 30, 2017 at 5:00 pm (ET).
 - C) **PRIZES:** There is 1 Grand Prize available to be won. The grand prize winner will receive an in-home colour consultation, up to 25 hours of professional painting services valued at a maximum \$1,000.00 CAD, up to \$2,000.00 CAD (retail price) worth of Dulux paint, and a \$750.00 CAD Travel Card redeemable for hotel accommodation at a Best Western® branded hotel (based on double occupancy). The winner will receive a Best Western Travel Card® valued at \$750.00. All Travel Card rules apply. Visit www.bestwesterntravelcard.com for complete Travel Card terms and conditions. Accommodation reservations and security deposits will be the sole responsibility of the contest winner. Approximate value of the grand prize is \$3,750.00 CAD.
2. **CONDITIONS ATTACHED TO THE PRIZE:**
 - I. The prize cannot be exchanged, transferred or substituted for cash.
 - II. **Grand Prize winner selection:** The grand prize winner will be randomly drawn from all entries and stays submitted or occurred between the periods of February 15 and March 31, 2017. Draw date will take place on April 5, 2017 at 11:00 AM (EST). Odds of winning depend on number of eligible entries during the contest period.
 - III. The prize will be awarded as outlined in section 1, C; Prizes. All services, appointments, consultations will be scheduled with the contest winner directly.
 - IV. Prize must be accepted as is. Local contractors and designers are chosen by the contest sponsor and/or partner. Park'N Fly, Wow 1 Day Painting and Dulux reserve the exclusive right to hire all designers, consultants and contractors. All third party designers, consultants and contractors will be legally bonded and insured.

- V. Home makeover prize must be accepted and entire painting project must be completed in full by September 30, 2017.
- VI. Prize must be accepted as provided. Prize cannot be used in conjunction with any other promotion or offer, may not be separated, and must be accepted as awarded. Cash equivalent substitution will not be available, nor can it be transferred to another person.
3. Participating Locations: Park'N Fly Toronto Valet, Toronto, Self Park, Winnipeg Self Park, Winnipeg Valet, Edmonton Self Park, Halifax Self Park, Ottawa Self Park, Vancouver Valet.
4. HOW TO WIN: To be declared a winner of the Grand Prize, the selected entrant must be contacted via email or telephone 15 days after the draw date and must first correctly answer, unaided, a time-limited, mathematical skill-testing question, posed by telephone or email at a mutually convenient time. Eligible entrants providing an incorrect answer will no longer be eligible to win a prize in this contest. In addition, before being declared one of the winners of the Grand Prize, each the winner will be required to sign a standard Release and Indemnity Form specific to the Grand Prize confirming understanding, compliance with and acceptance of the contest rules and acceptance of the Grand Prize as awarded along with a release of all liability satisfactory to the Contest Sponsor(s) and return the signed form. If the winner is not successfully contacted within 15 days of the draw date, an alternative winner will be drawn. If an eligible entrant cannot be contacted within 15 days of the draw date to claim the prize, he/she will be disqualified and will not be eligible to be awarded the prize.
5. Eligibility: Contest is open only to residents of Canada excluding Quebec. Entrants must be over the age of 18 years on the contest draw date, except employees and immediate family and household members of such employees of the Contest Sponsor and any of their respective affiliates and advertising and promotional agencies. This includes Park'N Fly Canada, Best Western, PPG Architectural Coatings, CAA, as well as the Contest Sponsor's respective subsidiaries, affiliates, divisions, partners, suppliers, printers, distributors and advertising agencies and immediate families and household members. In these rules, immediate family is defined as spouse, domestic partner, children, siblings, parents and in-laws.
6. Conditions of Entry: Entrants (i) acknowledge compliance with these Official Rules including all eligibility requirements and, (ii) agree to be bound by the decisions of the Contest Judges, made in their sole discretion, which shall be final and binding in all matters relating to the Contest. Entrants who have not complied with these Official Rules are subject to disqualification.
7. Entrants and/or winners assume liability for injuries caused, or claimed to be caused by participating in the Contest, or by the acceptance, possession, or use of any prize awarded, including but not limited to claims/damages for personal injury, or property damage.
8. By accepting the prize, the winner consents to the contest organizers publishing or announcing the Prize winner's name, photograph(s), and in-home before and after home makeover photograph(s) in future publicity, without permission or compensation. By entering this contest, the Grand Prize winner consents to the unlimited reproduction, publication use and distribution of photographs by CAA and/or Park'N Fly in all forms and media, and in all manners including advertising, trade, display, editorial, art, advertisements, video production, exhibitions, social media and website content.
9. Releases: By entering this contest, entrants confirm that they have read and understood these Rules. Entrants also agree, should they become an eligible winner, that they will sign a Declaration of Compliance with the Rules, and a release form releasing the Contest Sponsor, Best Western International, Inc. and any respective affiliates, parents, subsidiaries, directors, officers, employees, agents and advertising and promotional agencies (collectively, the

Releases), from any and all claims or liability of any kind arising from or in connection with this contest or a prize, including, without limitation, claims or liability in connection with the acceptance, use or misuse of the prize as awarded. All documents must be completed and returned within the period noted on those documents or the prize may be forfeited.

10. Disclaimer: a) All entries become the property of the Contest Sponsor, who shall have no liability for lost, stolen, late, damaged or misdirected entries; for any failure of the website during the promotional period; for any problems or technical malfunction of any telephone network or lines, computer online systems, servers, access providers, computer equipment or software; for failure of any e-mail or entry to be received by the Contest Sponsor for any reason including, without limitation, on account of technical problems or traffic congestion on the Internet or any website, or any combination thereof; or for any injury or damage to an entrant's or any other person's computer related to or resulting from participation or downloading any material in the contest. All entries are subject to verification and will be declared invalid if they are ineligible, incomplete, forged, falsified, altered or tampered with in anyway.
11. Disclosures: Any attempt by an entrant or other individual, to deliberately damage any website or undermine the legitimate operation of the Contest, including but not limited to any fraudulent claims, is a violation of criminal and civil laws. Should such an attempt be made, the Contest Sponsor reserves the right to seek remedies and damages from any such individual, to the fullest extent permitted by law, including criminal prosecution. Participant engaging in any of the foregoing activities will be disqualified and will forfeit any prize won.
12. The Contest Sponsor reserves the right to suspend, cancel or modify the Contest at any time. If fraud, technical failures including any network server or hardware failure, viruses, bugs, errors in programming, or any other errors or other causes beyond the control of the contest or threaten to corrupt the administration, integrity or security of the contest or if any other factor interferes with the conduct of this Contest as contemplated by these Official Rules, or for any other reason at the sole discretion of the Contest Sponsor.
13. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, or the rights and obligations of entrant and Contest Sponsor in connection with the Contest, shall be governed by, and construed in accordance with, the substantive laws of the Province of Ontario without regard to Ontario conflicts of law principles. All entrants consent to the jurisdiction and venue of the Province of Ontario.
14. The invalidity or unenforceability of any provision of these Official Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision. In the event that any provision is determined to be invalid or otherwise unenforceable or illegal, these Official Rules shall otherwise remain in effect and shall be construed in accordance with their terms as if the invalid or illegal provision were not contained herein. In particular, Contest Sponsor's employees are not authorized to waive, modify or amend any provision or provisions of these Official Rules in any manner whatsoever.
15. Personal information collected from entrants will be used by the Contest Sponsor for the purpose of administering the Contest. Contest Sponsor will not sell, share or otherwise disclose personal information of entrants with third parties, other than to third parties engaged by Contest Sponsor to fulfill the above purposes or as permitted or required by law. By providing your information and opting-in at the Contest website, Contest Sponsor may provide you with information relating to new and existing products, coupons, product sampling, and news regarding upcoming promotions. By entering the Contest, entrant consents to the manner of collection, use and disclosure of personal information as set out in the Contest Sponsor's Privacy Policies.

1. Contest Rules and Regulations and the decisions of the Contest judges as selected by the Contest Sponsor. All ideas submitted become the property of the Contest Sponsor without payment of any compensation in addition to the prize award to successful entrants.
2. Sponsor retains the right, in its absolute discretion, to make substitutions of equivalent kind or value in the event of the unavailability of any component of the selected prize for any reason whatsoever.
3. Best Western International, Inc. is not a sponsor or co-sponsor of this promotion. Each Best Western® branded hotel is independently owned and operated.
4. Official Rules & Names of Winners:

For a copy of the Official Rules, send a self-addressed stamped envelope to: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Requests must be received by March 25, 2017 at 11:59PM (ET).

To obtain the names of the Official Winner, send a self-addressed stamped envelope to: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Requests must be received by April 30, 2017 at 11:59PM (ET).



Concours CAA 2017 de Park'N Fly Canada

« Gagner une rénovation de maison »

Règlements du concours

1. PÉRIODE DU CONCOURS : Le concours débute à 00.01 h (HNE) le 15 février 2017 et se termine à 23 h 59 le 31 mars 2017 (la « Période du Concours »).

A) COMMENT PARTICIPER : Le concours est ouvert aux membres CAA détenant une carte de membre CAA valide excluant les membres CAA résidant dans la province de Québec. Les membres CAA sont requis de compléter une transaction à un emplacement Park'N Fly participant (dans la présente nommée le Commanditaire du concours) durant la période du concours. Les membres CAA doivent présenter leur carte de membre CAA à la sortie. Les membres CAA sont automatiquement inscrits. Emplacements participants : Toronto Valet, Toronto Libre-service, Winnipeg Valet, Winnipeg Libre-service, Edmonton Libre-service, Halifax Libre-service, Ottawa Libre-service et Vancouver Valet.

B) COMMENT PARTICIPER : Aucun achat requis. Pour l'inscription sans achat, faites parvenir votre adresse postale complète, votre numéro de téléphone et votre numéro de membre CAA à : CAA Home Makeover Contest, A/S Park'N Fly, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Les inscriptions sans achat doivent être reçues au plus tard le 30 mars 2017 à 17 h (HE).

C) PRIX : Il y a un (1) grand prix à gagner. Le gagnant recevra une consultation sur la peinture directement à la maison, jusqu'à 25 heures de services de peintres professionnels d'une valeur maximale de 1000 \$ CAN, jusqu'à une valeur de 2000 \$ CAN (prix de détail) de peinture Dulux et une carte de voyage de 750 \$ applicable sur une chambre d'un hôtel Best Western® (basé sur une occupation double). Le gagnant recevra une Carte de Voyage Best Western® d'une valeur de 750 \$ CAN. Tous les règlements de la Carte de Voyage s'appliquent. Visitez www.bestwesterntravelcard.com pour connaître toutes les conditions de la Carte de Voyage. Les réservations de la chambre et le dépôt de sécurité seront de la responsabilité entière du gagnant du concours. La valeur approximative du grand prix est de 3,750 \$ CAN.

2. CONDITIONS RATTACHÉES AU PRIX :

I. Le prix ne peut être échangé, transféré ou remplacé par de l'argent comptant.

II. Sélection du gagnant du Grand Prix : Le gagnant du Grand Prix sera tiré au hasard parmi toutes les inscriptions et les séjours soumis ou qui se sont produits durant la période du 15 février au 31 mars 2017. Le tirage aura lieu le 5 avril 2017 à 11 h (HE). Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles pendant la période du concours.

- III. Le prix sera attribué tel que mentionné dans la section 1, C; Prix. Tous les services, rendez-vous, consultations seront arrangés directement avec le gagnant du concours.
 - IV. Le prix doit être accepté tel quel. Les entrepreneurs et concepteurs locaux sont choisis par le commanditaire et/ou partenaire. Park'N Fly, Wow 1 Day Painting et Dulux se réservent le droit d'engager tous les concepteurs, consultants ou entrepreneurs. Tous les concepteurs, consultants et entrepreneurs tiers seront légalement cautionnés et assurés.
 - V. Le prix de rénovation de maison doit être accepté et le projet de peinture en entier doit être complété pour le 30 septembre 2017.
 - VI. Le prix doit être accepté tel que fourni. Le prix ne peut être utilisé en conjonction avec toute autre promotion ou offre, ne doit pas être séparé et doit être accepté tel qu'attribué. La substitution par de l'argent comptant ainsi que le transfert à une autre personne ne seront pas disponibles.
3. Emplacements participants : Toronto Valet, Toronto Libre-service, Winnipeg Libre-service, Winnipeg Valet, Edmonton Libre-service, Halifax Libre-service, Ottawa Libre-service et Vancouver Valet de Park'N Fly.
 4. COMMENT GAGNER : Pour être reconnu être le gagnant du Grand Prix, le participant sélectionné doit être contacté par courrier électronique ou par téléphone après la date du tirage, et le participant sélectionné devra premièrement répondre, sans aide, à une question d'habileté mathématique limitée dans le temps, posée par téléphone ou par courriel, à un moment mutuellement convenu. Les participants admissibles répondant incorrectement à la question ne seront plus admissibles à gagner le Prix de ce concours. En outre, avant d'être déclaré le gagnant du Prix de ce concours, le gagnant sera tenu de signer et de retourner un formulaire d'exonération de responsabilité et d'indemnisation spécifique au Prix confirmant la compréhension et l'acquiescement de l'acceptation des règlements du concours tel qu'attribué, l'acceptation du Prix tel que décerné ainsi que de la libération de toute responsabilité, ceci à la satisfaction du (des) commanditaire(s) du concours. Si le gagnant ne peut être joint dans les 15 jours suivants la date du tirage, un autre gagnant sera tiré. Les premiers participants admissibles ne pouvant pas être joints pour réclamer le prix dans les 15 jours suivants la date du tirage, seront disqualifiés et ne pourront pas recevoir le prix.
 5. Admissibilité : Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada, excluant le Québec, âgés de plus de 18 ans à la date de tirage du concours; à l'exception des employés et de la famille immédiate et des gens de la maison desdits employés du commanditaire du concours et de toutes ses filiales respectives et des agences de publicité et de promotion. Cela inclut Park'N Fly Canada, Best Western, PPG Architectural Coating, CAA ainsi que le commanditaire et ses sociétés affiliées, ses divisions, ses partenaires, ses fournisseurs, ses imprimeurs, ses distributeurs, ses agences de publicité, leur famille immédiate et les gens de la maison. Dans ces règlements, la famille immédiate se définit comme le conjoint, le partenaire domestique, les enfants, les frères et sœurs, les parents et les beaux-parents.
 6. Condition de participation : Les participants (i) reconnaissent la conformité de ces règlements officiels y compris toutes les exigences d'admissibilité et (ii) acceptent d'être liés par les décisions des juges du concours, prises à leur seule discrétion, qui devront être finales et exécutoires vis-à-vis toutes les questions relatives au concours. Les participants qui ne se conforment pas à ces règlements officiels sont passibles de disqualification.

- 7 Les participants et/ou le gagnant assument la responsabilité envers les préjudices causés ou prétendument causés par la participation au concours ou par l'acceptation, la possession ou l'utilisation de quelque Prix que ce soit ayant été attribué incluant, mais ne se limitant pas aux réclamations en dommages pour blessures corporelles ou des dommages à la propriété.
- 8 En acceptant le Prix, le gagnant consent à l'annonce ou à la publication par les organisateurs du nom, de la photo du gagnant ou des photos de la maison avant et après la rénovation dans les publicités futures, sans aucune compensation ou permission. En participant à ce concours, le gagnant du Prix consent à la reproduction illimitée, à la publication et la distribution de photographie(s) par le CAA et/ou Park'N Fly, dans toutes ses formes et médias et de toutes les manières, y compris la publicité, le commerce, l'affichage, l'éditorial, l'art, les annonces, les productions de vidéo, les expositions, les médias sociaux et le contenu Web.
- 9 Mainlevée : En participant à ce concours, les participants confirment qu'ils ont lu et compris ces règlements. Les participants acceptent également, si jamais ils étaient reconnus être un gagnant admissible, de signer une déclaration de conformité des règlements et un formulaire de mainlevée libérant le commanditaire du concours, Best Western International Inc. et toutes les autres sociétés affiliées, sociétés mères, filiales, administrateurs, dirigeants, employés, agences et agences de publicité (collectivement, la Mainlevée) de toutes réclamations ou responsabilités de toute nature provenant de ou en relation avec ce concours ou le prix incluant, sans limitation, les réclamations ou responsabilités en relation avec l'acceptation, l'utilisation, ou la mauvaise utilisation du prix attribué. Tous les documents doivent être remplis et retournés dans les délais indiqués dans ces documents ou le prix pourrait être annulé.
- 10 Clause de non-responsabilité : a) Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire du concours, qui ne devra avoir aucune responsabilité envers les inscriptions perdues, volées, en retard, endommagées ou mal acheminées; pour toute défaillance du site Web durant la période de promotion; pour tous les problèmes ou défaillances techniques dans le réseau téléphonique ou dans les lignes, dans le système informatique en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, des équipements informatiques ou des logiciels; pour les défaillances dans tous courriels ou participations devant être reçues par le commanditaire du concours pour quelque raison que ce soit incluant, sans s'y limiter, des problèmes techniques ou de congestion de la circulation sur l'Internet ou sur tous sites Web ou pour toutes combinaisons des présentes; ou des dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou à l'ordinateur de toute autre personne en relation avec ou résultant de la participation ou le téléchargement de matériel relié au concours. Toutes les inscriptions seront sujettes à vérification et seront déclarées invalides dans les cas où elles seront inéligibles, incomplètes, contrefaites, falsifiées, altérées ou modifiées de quelque façon que ce soit.
- 11 Divulgations : Toute tentative par un participant ou par toute autre personne de délibérément endommager tout site Web ou miner le fonctionnement légitime du concours, y compris, mais sans s'y limiter, toutes réclamations frauduleuses, est une violation des lois pénales et civiles. Si une telle tentative était faite, le Commanditaire du concours se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à la personne concernée dans toute la mesure permise par la loi, incluant des poursuites criminelles. Le participant se livrant à une des activités mentionnées ci-dessus sera disqualifié et perdra tout prix gagné.
- 12 Le Commanditaire du concours se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le concours à tout moment. Si la fraude, des défaillances techniques y compris la défaillance du réseau de serveurs ou des logiciels, les virus, les bogues, les erreurs de programmation ou toutes autres causes ou erreurs indépendantes de la volonté du Commanditaire du concours corrompent l'administration, la sécurité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours ou pour toutes autres raisons et ceci à la seule discrétion du Commanditaire du concours.

- 13 Tous les problèmes ou les questions concernant la conception, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ces règlements officiels, ou les droits et obligations des participants et du Commanditaire du concours en relation avec le concours, seront régis et interprétés conformément aux lois substantives de la province de l'Ontario, sans égard aux conflits de principes de droit de l'Ontario. Tous les participants acceptent la juridiction et le lieu de la province de l'Ontario.
- 14 L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition des présents règlements officiels ne devra pas porter atteinte à la validité ou au caractère exécutoire de toutes les autres dispositions. Dans le cas où une disposition serait jugée invalide ou par ailleurs inapplicable ou illégale, ces règlements officiels devront par ailleurs demeurer en vigueur et devront être interprétés conformément à leurs modalités, comme si la disposition invalide ou illégale ne faisait pas partie des présentes. En particulier, les employés du Commanditaire du concours ne sont pas autorisés à renoncer, modifier, ou amender, de quelque manière que ce soit, une ou plusieurs dispositions des présents règlements officiels.
- 15 Les renseignements personnels recueillis auprès des participants seront utilisés par le Commanditaire du concours dans le but d'administrer le concours. Le Commanditaire du concours ne vendra pas, ne partagera pas ou par ailleurs ne divulguera pas les informations des participants à des tierces parties autres que les tierces parties engagés par le Commanditaire du concours pour atteindre l'objectif mentionné ci-haut ou tel que permis ou requis par la loi. En fournissant vos renseignements et en entrant dans le site Web du concours, le commanditaire pourrait vous fournir des informations concernant les nouveaux produits et les produits actuels, les coupons, les échantillons de produits et les nouvelles sur les promotions à venir. En participant au concours, les participants acceptent la façon de recueillir, d'utiliser et de divulguer les informations personnelles comme énoncées dans les politiques de confidentialité du Commanditaire du concours.
- 16 Les règlements du concours et le choix des juges du concours sont sélectionnés par le Commanditaire du concours. Toutes les idées soumises deviennent la propriété du Commanditaire du concours, et ce, sans aucune rémunération autre que le prix décerné aux participants retenus.
- 17 Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de faire des substitutions de nature ou de valeur équivalente dans le cas d'indisponibilité d'une composante du Prix choisi, et ce, pour quelque raison que ce soit.
- 18 Best Western International, Inc. n'est pas un commanditaire ou un co-commanditaire de cette promotion. Chaque hôtel de marque Best Western est détenu et opéré par des propriétaires indépendants.
- 19 Règlements officiels & noms des gagnants :

Pour obtenir une copie des règlements officiels, faites parvenir une enveloppe affranchie adressée à : Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. La demande doit être reçue au plus tard le 25 mars 2017 à 23 h 59 (HN).

Pour obtenir le nom du gagnant, envoyez une enveloppe affranchie adressée à : Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. La demande doit être reçue au plus tard le 30 avril 2017 à 23 h 59 (HN).

